

# Ouverture d'une enquête à l'encontre de Cyril Hanouna

**Audiovisuel** La polémique ne retombe pas alors que d'autres canulars font l'objet d'un signalement en France.

Visiblement, le sens de l'humour de Cyril Hanouna fait grincer de plus en plus de dents. Après la dénonciation de son canular homophobe de jeudi dernier, c'est au tour de la police de réagir à ce qu'elle qualifie d'"appels téléphoniques malveillants et usurpation d'identité".

Peu de temps après ses "blagues" à l'encontre de jeunes homosexuels, l'animateur Cyril Hanouna a en effet appelé un commissariat sous un prétexte fallacieux et sous une fausse identité. Même s'il n'a pas nui au fonctionnement de la ligne d'urgence, une enquête a été ouverte à Ivry-sur-Seine, dans le Val de Marne. D'après "Le Parisien", la nature exacte de l'infraction reste encore à préciser.

Cette plainte policière s'ajoute à la longue liste de celles tombées durant le week-end, émanant de téléspectateurs français, mais aussi belges.

## Propos insultants et humiliants

A la suite du comportement discriminatoire de Cyril Hanouna lors de son émission de jeudi soir, 42 plaintes ont été enregistrées auprès du CSA belge. Un record pour le plat pays où 5 à 6 plaintes maximum étaient venues souligner les épisodes les plus polémiques enregistrés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel jusqu'ici.

"Cela prouve que l'attitude de Cyril Hanouna vis-à-vis de la communauté homosexuelle a vraiment choqué le public belge" note le CSA. Rappelons qu'en France, le CSA a aussi enregistré un nombre record de plaintes, soit plus de 17 000 à ce jour.

Ces plaintes mentionnent toutes C8 mais aussi, parfois, RTL-TVI sachant que l'émission "Touche pas à mon poste" est habituellement diffusée sur l'antenne de Plug RTL. Or si RTL déplore le "canular", elle rappelle qu'elle n'a pas diffusé l'émission en question qui ne faisait pas partie des "Touche pas à mon poste" ordinairement achetés par la chaîne privée.

A ce rendez-vous quotidien s'ajoutent quelques

émissions "spéciales", comme celle de jeudi soir, que RTL-TVI n'achète pas sauf exception.

## Un garde-fou possible ?

D'ordinaire, Plug RTL diffuse "TPMP" avec 20 à 40 minutes de retard sur la diffusion française "pour des raisons de grilles" propres à RTL mais il n'y a "pas de censure ou de coupe dans l'émission d'Hanouna. La seule fois où nous l'avons fait, c'était pour ôter une séquence portant sur le vainqueur de "Top Chef". Ceci, afin de ne pas griller leur propre diffusion du concours culinaire.

Sachant l'animateur coutumier de ces dérapages abrutissants et humiliants – des séquences qui nourrissent le buzz et, par conséquent, sa notoriété sur le Net –, la question qui se pose est : RTL pourrait-elle décider de mettre en place des garde-fous ?

"Les attentes de la jeune génération par rapport à un public plus âgé ne sont évidemment pas les mêmes. Les limites ne sont donc pas aussi évidentes à cerner. C'est grâce à ces codes que cette émission fonctionne auprès des jeunes, qu'elle a son succès et sa notoriété", souligne Christopher Barzal, directeur de la communication du groupe privé.

"Il serait très compliqué d'avoir une équipe qui interviendrait durant ces 20 minutes sur la ligne éditoriale de TPM. Ce n'est pas le but, quand on achète une émission de ce genre, de la couper. Et puis, il faut se garder d'une certaine bien-pensance même si dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas de doute sur les limites qui ont été franchies par Cyril Hanouna."

"Si nous nous étions retrouvés face à ce type de dérapage, on aurait agi comme on l'a toujours fait : en prenant nos distances et en le signalant à la production. Nous avons toujours eu une attitude cohérente par rapport aux valeurs que nous défendons. Cela s'est soldé par des ruptures de contrats dans le passé." Solution qui serait appliquée à "TPMP" si "ces dérapages devenaient coutumiers" précise-t-il.

## Suivi des plaintes belges en France

Quant au CSA belge, n'étant pas compétent pour sanctionner une chaîne étrangère, il a transmis les plaintes à son homologue français. "Ils nous tiendront informés des suites qui y seront données comme ce fut le cas précédemment avec des plaintes déposées contre TF1 ou France Télévisions", précise Mathilde Alet au nom du CSA belge.

KT

# 42

## Plaintes au CSA belge

C'est le nombre record de courriers adressés au CSA belge pour dénoncer l'attitude scandaleuse de Cyril Hanouna.